

Critères d'évaluation pour l'éducation physique et à la santé en 1^{re} année

Critère A : connaissances et compréhension

Maximum : 8

À la fin de la 1^{re} année, les élèves doivent être capables :

- i. de résumer des connaissances factuelles, procédurales et conceptuelles relatives à l'éducation physique et à la santé ;
- ii. d'identifier des connaissances relatives à l'éducation physique et à la santé pour décrire des questions et résoudre des problèmes tirés de situations aussi bien familières que nouvelles ;
- iii. d'appliquer la terminologie spécifique à l'activité physique et à la santé afin de transmettre leur compréhension.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. se rappelle quelques connaissances factuelles, procédurales et conceptuelles relatives à l'éducation physique et à la santé ; ii. identifie des connaissances relatives à l'éducation physique et à la santé pour résumer des questions ; iii. se rappelle la terminologie spécifique à l'activité physique et à la santé.
3 – 4	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. se rappelle des connaissances factuelles, procédurales et conceptuelles relatives à l'éducation physique et à la santé ; ii. identifie des connaissances relatives à l'éducation physique et à la santé pour résumer des questions et suggérer des solutions à des problèmes tirés de situations familières ; iii. applique la terminologie spécifique à l'activité physique et à la santé afin de transmettre sa compréhension, mais avec un succès limité.
5 – 6	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. indique des connaissances factuelles, procédurales et conceptuelles relatives à l'éducation physique et à la santé ; ii. identifie des connaissances relatives à l'éducation physique et à la santé pour résumer des questions et résoudre des problèmes tirés de situations familières ; iii. applique la terminologie spécifique à l'activité physique et à la santé afin de transmettre sa compréhension.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
7 – 8	L'élève : i. résume des connaissances factuelles, procédurales et conceptuelles relatives à l'éducation physique et à la santé ; ii. identifie des connaissances relatives à l'éducation physique et à la santé pour décrire des questions et résoudre des problèmes tirés de situations aussi bien familières que nouvelles ; iii. applique la terminologie spécifique à l'activité physique et à la santé de manière cohérente afin de transmettre sa compréhension.

Remarques pour le critère A

- Le critère A doit être évalué en dehors d'une situation de performance ou de jeu.
- Le critère A peut uniquement être évalué à l'aide de tâches écrites ou orales.

Critère B : planification de la performance

Maximum : 8

À la fin de la 1^{re} année, les élèves doivent être capables :

- i. d'identifier des buts qui enrichissent la performance ;
- ii. de construire et de résumer un plan visant à améliorer la santé et l'activité physique.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : i. indique un but qui enrichit la performance ; ii. indique un plan visant à améliorer la santé et l'activité physique.
3 – 4	L'élève : i. définit un but qui enrichit la performance ; ii. résume un plan élémentaire visant à améliorer la santé et l'activité physique.
5 – 6	L'élève : i. énumère des buts qui enrichissent la performance ; ii. résume un plan visant à améliorer la santé et l'activité physique.
7 – 8	L'élève : i. identifie des buts qui enrichissent la performance ; ii. construit un plan visant à améliorer la santé et l'activité physique.

Remarques pour le critère B

- Le critère B peut être évalué dans le cadre d'unités qui demandent aux élèves d'effectuer des activités de recherche et de planification. Il peut s'agir, par exemple, de la composition d'enchaînements de mouvements esthétiques (dans le cadre de disciplines telles que la gymnastique, la danse, l'aérobic, les arts martiaux), de programmes d'entraînement physique, de programmes d'entraînement (coaching), de création de jeux et de recherches en laboratoire (dans des domaines tels que la forme physique, l'acquisition de compétences ou les systèmes énergétiques).

Critère C : application et exécution

Maximum : 8

À la fin de la 1^{re} année, les élèves doivent être capables :

- i. de se rappeler et d'appliquer un éventail de compétences et de techniques ;
- ii. de se rappeler et d'appliquer un éventail de stratégies et de concepts de mouvements ;
- iii. de se rappeler et d'appliquer des informations pour exécuter leur activité de manière efficace.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : i. se rappelle des compétences et des techniques limitées ; ii. se rappelle des stratégies et des concepts de mouvements limités ; iii. se rappelle des informations limitées pour exécuter son activité.
3 – 4	L'élève : i. se rappelle quelques compétences et techniques ; ii. se rappelle quelques stratégies et concepts de mouvements ; iii. se rappelle quelques informations pour exécuter son activité.
5 – 6	L'élève : i. se rappelle et applique quelques compétences et techniques ; ii. se rappelle et applique quelques stratégies et concepts de mouvements ; iii. se rappelle et applique quelques informations pour exécuter son activité de manière efficace .
7 – 8	L'élève : i. se rappelle et applique un éventail de compétences et de techniques ; ii. se rappelle et applique un éventail de stratégies et de concepts de mouvements ; iii. se rappelle et applique des informations pour exécuter son activité de manière efficace .

Remarques pour le critère C

- Le critère C doit être évalué **dans une situation de performance ou de jeu**.
- La capacité des élèves à se rappeler et à appliquer **des compétences et des techniques** peut être déterminée grâce à des qualités telles que la précision, l'efficacité, le contrôle, la coordination, la synchronisation, la fluidité, la vitesse et la puissance.
- La capacité des élèves à se rappeler et à appliquer **des stratégies et des concepts de mouvements** peut être déterminée grâce à des qualités telles que l'utilisation de l'espace, la puissance et la fluidité des mouvements ainsi que l'adaptation à des situations différentes.
- La capacité des élèves à se rappeler et à appliquer **des informations** pour exécuter leur activité de manière efficace peut être déterminée grâce à des qualités telles que l'analyse de la situation, le traitement des informations, la réaction aux commentaires et la prise de décisions appropriées. Selon la nature de l'activité, ces différentes caractéristiques devront être prises en compte.
- Le critère C ne convient pas à l'évaluation de la reproduction d'enchaînements de

Critère D : réflexion et amélioration de la performance

Maximum : 8

À la fin de la 1^{re} année, les élèves doivent être capables :

- i. d'identifier et de démontrer des stratégies qui enrichissent leurs compétences interpersonnelles ;
- ii. de décrire l'efficacité d'un plan en fonction du résultat ;
- iii. de décrire et de récapituler la performance.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : i. identifie une stratégie qui enrichit ses compétences interpersonnelles ; ii. identifie l'efficacité d'un plan ; iii. résume la performance.
3 – 4	L'élève : i. identifie des stratégies qui enrichissent ses compétences interpersonnelles ; ii. indique l'efficacité d'un plan ; iii. décrit la performance.
5 – 6	L'élève : i. identifie et démontre parfois des stratégies qui enrichissent ses compétences interpersonnelles ; ii. décrit l'efficacité d'un plan ; iii. résume et récapitule la performance.
7 – 8	L'élève : i. identifie et démontre des stratégies qui enrichissent ses compétences interpersonnelles ; ii. décrit l'efficacité d'un plan en fonction du résultat ; iii. décrit et récapitule la performance.

Remarque pour le critère D

- Le critère D convient à l'évaluation du développement personnel et social qui s'opère lors des activités d'animation de groupe et d'arbitrage d'un sport ou d'une performance.
- Ce critère ne convient pas à l'évaluation de plans visant à démontrer l'apprentissage de compétences isolées. Par exemple, le critère D ne doit pas servir à évaluer la façon dont un élève prévoit de démontrer une compétence isolée, comme plaquer un joueur au rugby. Cependant, il peut servir à évaluer l'efficacité d'un plan visant à améliorer la défense en rugby en développant un éventail de compétences, de stratégies et de techniques. Dans cet exemple, l'élève peut élaborer un plan visant à améliorer de multiples aspects comme la force physique, la vitesse, la forme cardiovasculaire, la technique de tackle ou les formations afin d'améliorer de manière générale les performances en défense.

Critères d'évaluation pour l'éducation physique et à la santé en 3^e année

Critère A : connaissances et compréhension

Maximum : 8

À la fin de la 3^e année, les élèves doivent être capables :

- i. de décrire des connaissances factuelles, procédurales et conceptuelles relatives à l'éducation physique et à la santé ;
- ii. d'appliquer des connaissances relatives à l'éducation physique et à la santé pour expliquer des questions et résoudre des problèmes tirés de situations aussi bien familières que nouvelles ;
- iii. d'appliquer la terminologie spécifique à l'activité physique et à la santé de manière efficace afin de transmettre leur compréhension.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. se rappelle des connaissances factuelles, procédurales et conceptuelles relatives à l'éducation physique et à la santé ; ii. identifie des connaissances relatives à l'éducation physique et à la santé pour résumer des questions et suggérer des solutions à des problèmes tirés de situations familières ; iii. applique la terminologie spécifique à l'activité physique et à la santé afin de transmettre sa compréhension, mais avec un succès limité.
3 – 4	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. indique des connaissances factuelles, procédurales et conceptuelles relatives à l'éducation physique et à la santé ; ii. identifie des connaissances relatives à l'éducation physique et à la santé pour décrire des questions et résoudre des problèmes tirés de situations familières ; iii. applique la terminologie spécifique à l'activité physique et à la santé afin de transmettre sa compréhension.
5 – 6	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. résume des connaissances factuelles, procédurales et conceptuelles relatives à l'éducation physique et à la santé ; ii. applique des connaissances relatives à l'éducation physique et à la santé pour décrire des questions, résoudre des problèmes tirés de situations familières et suggérer des solutions à des problèmes tirés de situations nouvelles ; iii. applique la terminologie spécifique à l'activité physique et à la santé de manière cohérente afin de transmettre sa compréhension.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
7 – 8	<p>L'élève :</p> <ol style="list-style-type: none"><li data-bbox="427 338 1364 405">i. décrit des connaissances factuelles, procédurales et conceptuelles relatives à l'éducation physique et à la santé ;<li data-bbox="427 405 1364 506">ii. applique des connaissances relatives à l'éducation physique et à la santé pour expliquer des questions et résoudre des problèmes tirés de situations aussi bien familières que nouvelles ;<li data-bbox="427 506 1364 607">iii. applique la terminologie spécifique à l'activité physique et à la santé de manière cohérente et efficace afin de transmettre sa compréhension.

Remarques pour le critère A

- Le critère A doit être évalué en dehors d'une situation de performance ou de jeu.
- Le critère A peut uniquement être évalué à l'aide de tâches écrites ou orales.

Critère B : planification de la performance

Maximum : 8

À la fin de la 3^e année, les élèves doivent être capables :

- i. de résumer des buts qui enrichissent la performance ;
- ii. d'élaborer et d'expliquer un plan visant à améliorer les performances physiques et la santé.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : i. indique un but qui enrichit la performance ; ii. résume un plan limité visant à améliorer les performances physiques et la santé.
3 – 4	L'élève : i. énumère des buts qui enrichissent la performance ; ii. résume un plan visant à améliorer les performances physiques et la santé.
5 – 6	L'élève : i. identifie des buts qui enrichissent la performance ; ii. élabore un plan visant à améliorer les performances physiques et la santé.
7 – 8	L'élève : i. résume des buts qui enrichissent la performance ; ii. élabore et explique un plan visant à améliorer les performances physiques et la santé.

Remarques pour le critère B

- Le critère B peut être évalué dans le cadre d'unités qui demandent aux élèves d'effectuer des activités de recherche et de planification. Il peut s'agir, par exemple, de la composition d'enchaînements de mouvements esthétiques (dans le cadre de disciplines telles que la gymnastique, la danse, l'aérobic, les arts martiaux), de programmes d'entraînement physique, de programmes d'entraînement (coaching), de création de jeux et de recherches en laboratoire (dans des domaines tels que la forme physique, l'acquisition de compétences ou les systèmes énergétiques).

Critère C : application et exécution

Maximum : 8

À la fin de la 3^e année, les élèves doivent être capables :

- i. de démontrer et d'appliquer un éventail de compétences et de techniques ;
- ii. de démontrer et d'appliquer un éventail de stratégies et de concepts de mouvements ;
- iii. de résumer et d'appliquer des informations pour exécuter leur activité de manière efficace.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. se rappelle et applique des compétences et des techniques, mais avec un succès limité ; ii. se rappelle et applique des stratégies et des concepts de mouvements, mais avec un succès limité ; iii. se rappelle et applique des informations pour exécuter son activité.
3 – 4	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. démontre et applique des compétences et des techniques, mais avec un succès limité ; ii. démontre et applique des stratégies et des concepts de mouvements, mais avec un succès limité ; iii. identifie et applique des informations pour exécuter son activité.
5 – 6	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. démontre et applique des compétences et des techniques ; ii. démontre et applique des stratégies et des concepts de mouvements ; iii. identifie et applique des informations pour exécuter son activité de manière efficace.
7 – 8	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. démontre et applique un éventail de compétences et de techniques ; ii. démontre et applique un éventail de stratégies et de concepts de mouvements ; iii. résume et applique des informations pour exécuter son activité de manière efficace.

Remarques pour le critère C

- Le critère C doit être évalué **dans une situation de performance ou de jeu**.
- La capacité des élèves à démontrer et appliquer **des compétences et des techniques** peut être déterminée grâce à des qualités telles que la précision, l'efficacité, le contrôle, la coordination, la synchronisation, la fluidité, la vitesse et la puissance.
- La capacité des élèves à démontrer et appliquer **des stratégies et des concepts de mouvements** peut être déterminée grâce à des qualités telles que l'utilisation de l'espace, la puissance et la fluidité des mouvements ainsi que l'adaptation à des situations différentes.
- La capacité des élèves à résumer et appliquer **des informations** pour exécuter leur activité de manière efficace peut être déterminée grâce à des qualités telles que l'analyse de la situation, le traitement des informations, la réaction aux commentaires et la prise de décisions appropriées. Selon la nature de l'activité, ces différentes caractéristiques devront être prises en compte.
- Le critère C ne convient pas à l'évaluation de la reproduction d'enchaînements de mouvements ou d'activités d'arbitrage.

Critère D : réflexion et amélioration de la performance

Maximum : 8

À la fin de la 3^e année, les élèves doivent être capables :

- i. de décrire et de démontrer des stratégies qui enrichissent leurs compétences interpersonnelles ;
- ii. d'expliquer l'efficacité d'un plan en fonction du résultat ;
- iii. d'expliquer et d'évaluer la performance.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : i. identifie des stratégies qui enrichissent ses compétences interpersonnelles ; ii. indique l'efficacité d'un plan ; iii. résume la performance.
3 – 4	L'élève : i. identifie et démontre des stratégies qui enrichissent ses compétences interpersonnelles ; ii. indique l'efficacité d'un plan en fonction du résultat ; iii. résume et récapitule la performance.
5 – 6	L'élève : i. résume et démontre des stratégies qui enrichissent ses compétences interpersonnelles ; ii. décrit l'efficacité d'un plan en fonction du résultat ; iii. résume et évalue la performance.
7 – 8	L'élève : i. décrit et démontre des stratégies qui enrichissent ses compétences interpersonnelles ; ii. explique l'efficacité d'un plan en fonction du résultat ; iii. explique et évalue la performance.

Remarque pour le critère D

- Le critère D convient à l'évaluation du développement personnel et social qui s'opère lors des activités d'animation de groupe et d'arbitrage d'un sport ou d'une performance.
- Ce critère ne convient pas à l'évaluation de plans visant à démontrer l'apprentissage de compétences isolées. Par exemple, le critère D ne doit pas servir à évaluer la façon dont un élève prévoit de démontrer une compétence isolée, comme plaquer un joueur au rugby. Cependant, il peut servir à évaluer l'efficacité d'un plan visant à améliorer la défense en rugby en développant un éventail de compétences, de stratégies et de techniques. Dans cet exemple, l'élève peut élaborer un plan visant à améliorer de multiples aspects comme la force physique, la vitesse, la forme cardiovasculaire, la technique de tackle ou les formations afin d'améliorer de manière générale les performances en défense.

Critères d'évaluation pour l'éducation physique et à la santé en 5^e année

Critère A : connaissances et compréhension

Maximum : 8

À la fin de la 5^e année, les élèves doivent être capables :

- i. d'expliquer des connaissances factuelles, procédurales et conceptuelles relatives à l'éducation physique et à la santé ;
- ii. d'appliquer des connaissances relatives à l'éducation physique et à la santé pour analyser des questions et résoudre des problèmes tirés de situations aussi bien familières que nouvelles ;
- iii. d'appliquer la terminologie spécifique à l'activité physique et à la santé de manière efficace afin de transmettre leur compréhension.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. indique des connaissances factuelles, procédurales et conceptuelles relatives à l'éducation physique et à la santé ; ii. applique des connaissances relatives à l'éducation physique et à la santé pour rechercher des questions et suggérer des solutions à des problèmes tirés de situations familières ; iii. applique la terminologie spécifique à l'activité physique et à la santé afin de transmettre sa compréhension, mais avec un succès limité.
3 – 4	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. résume des connaissances factuelles, procédurales et conceptuelles relatives à l'éducation physique et à la santé ; ii. applique des connaissances relatives à l'éducation physique et à la santé pour analyser des questions et résoudre des problèmes tirés de situations familières ; iii. applique la terminologie spécifique à l'activité physique et à la santé afin de transmettre sa compréhension.
5 – 6	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. identifie des connaissances factuelles, procédurales et conceptuelles relatives à l'éducation physique et à la santé ; ii. applique des connaissances relatives à l'éducation physique et à la santé pour analyser des questions et résoudre des problèmes tirés de situations aussi bien familières que nouvelles ; iii. applique la terminologie spécifique à l'activité physique et à la santé de manière cohérente afin de transmettre sa compréhension.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
7 – 8	L'élève : i. explique des connaissances factuelles, procédurales et conceptuelles relatives à l'éducation physique et à la santé ; ii. applique des connaissances relatives à l'éducation physique et à la santé pour analyser des questions complexes et résoudre des problèmes complexes tirés de situations aussi bien familières que nouvelles ; iii. applique la terminologie spécifique à l'activité physique et à la santé de manière cohérente et efficace afin de transmettre sa compréhension.

Remarques pour le critère A

- Le critère A doit être évalué en dehors d'une situation de performance ou de jeu.
- Le critère A peut uniquement être évalué à l'aide de tâches écrites ou orales.

Critère B : planification de la performance

Maximum : 8

À la fin de la 5^e année, les élèves doivent être capables :

- i. de développer des buts qui enrichissent la performance ;
- ii. d'élaborer, d'expliquer et de justifier un plan visant à améliorer les performances physiques et la santé.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : i. identifie des buts qui enrichissent la performance ; ii. construit un plan visant à améliorer les performances physiques et la santé.
3 – 4	L'élève : i. résume des buts qui enrichissent la performance ; ii. construit et décrit un plan visant à améliorer les performances physiques et la santé.
5 – 6	L'élève : i. explique des buts qui enrichissent la performance ; ii. élabore et explique un plan visant à améliorer les performances physiques et la santé.
7 – 8	L'élève : i. développe des buts qui enrichissent la performance ; ii. élabore, explique et justifie un plan visant à améliorer les performances physiques et la santé.

Remarques pour le critère B

- Le critère B peut être évalué dans le cadre d'unités qui demandent aux élèves d'effectuer des activités de recherche et de planification. Il peut s'agir, par exemple, de la composition d'enchaînements de mouvements esthétiques (dans le cadre de disciplines telles que la gymnastique, la danse, l'aérobic, les arts martiaux), de programmes d'entraînement physique, de programmes d'entraînement (coaching), de création de jeux et de recherches en laboratoire (dans des domaines tels que la forme physique, l'acquisition de compétences ou les systèmes énergétiques).

Critère C : application et exécution

Maximum : 8

À la fin de la 5^e année, les élèves doivent être capables :

- i. de démontrer et d'appliquer un éventail de compétences et de techniques de manière efficace ;
- ii. de démontrer et d'appliquer un éventail de stratégies et de concepts de mouvements de manière efficace ;
- iii. d'analyser et d'appliquer des informations pour exécuter leur activité de manière efficace.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. démontre et applique des compétences et des techniques, mais avec un succès limité ; ii. démontre et applique des stratégies et des concepts de mouvements, mais avec un succès limité ; iii. se rappelle des informations pour exécuter son activité.
3 – 4	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. démontre et applique des compétences et des techniques ; ii. démontre et applique des stratégies et des concepts de mouvements ; iii. identifie et applique des informations pour exécuter son activité.
5 – 6	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. démontre et applique un éventail de compétences et de techniques ; ii. démontre et applique un éventail de stratégies et de concepts de mouvements ; iii. analyse et applique des informations pour exécuter son activité.
7 – 8	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. démontre et applique un éventail de compétences et de techniques de manière efficace ; ii. démontre et applique un éventail de stratégies et de concepts de mouvements de manière efficace ; iii. analyse et applique des informations pour exécuter son activité de manière efficace.

Remarques pour le critère C

- Le critère C doit être évalué **dans une situation de performance ou de jeu**.
- La capacité des élèves à démontrer et appliquer **des compétences et des techniques** peut être déterminée grâce à des qualités telles que la précision, l'efficacité, le contrôle, la coordination, la synchronisation, la fluidité, la vitesse et la puissance.
- La capacité des élèves à démontrer et à appliquer **des stratégies et des concepts de mouvements** peut être déterminée grâce à des qualités telles que l'utilisation de l'espace, la puissance et la fluidité des mouvements ainsi que l'adaptation à des situations différentes.
- La capacité des élèves à analyser et à appliquer **des informations** pour exécuter leur activité de manière efficace peut être déterminée grâce à des qualités telles que l'analyse de la situation, le traitement des informations, la réaction aux commentaires et la prise de décisions appropriées. Selon la nature de l'activité, ces différentes caractéristiques devront être prises en compte.
- Le critère C ne convient pas à l'évaluation de la reproduction d'enchaînements de mouvements ou d'activités d'arbitrage.
- L'aspect iii du critère C (analyser et appliquer des informations pour exécuter son

Critère D : réflexion et amélioration de la performance

Maximum : 8

À la fin de la 5^e année, les élèves doivent être capables :

- i. d'expliquer et de démontrer des stratégies qui enrichissent leurs compétences interpersonnelles ;
- ii. d'analyser et d'évaluer l'efficacité d'un plan en fonction du résultat ;
- iii. d'analyser et d'évaluer la performance.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : <ol style="list-style-type: none">i. identifie et démontre des stratégies qui enrichissent ses compétences interpersonnelles ;ii. résume l'efficacité d'un plan en fonction du résultat ;iii. résume et récapitule la performance.
3 – 4	L'élève : <ol style="list-style-type: none">i. résume et démontre des stratégies qui enrichissent ses compétences interpersonnelles ;ii. explique l'efficacité d'un plan en fonction du résultat ;iii. décrit et récapitule la performance.
5 – 6	L'élève : <ol style="list-style-type: none">i. décrit et démontre des stratégies qui enrichissent ses compétences interpersonnelles ;ii. analyse l'efficacité d'un plan en fonction du résultat ;iii. explique et évalue la performance.
7 – 8	L'élève : <ol style="list-style-type: none">i. explique et démontre des stratégies qui enrichissent ses compétences interpersonnelles ;ii. analyse et évalue l'efficacité d'un plan en fonction du résultat ;iii. analyse et évalue la performance.

Remarque pour le critère D

- Le critère D convient à l'évaluation du développement personnel et social qui s'opère lors des activités d'animation de groupe et d'arbitrage d'un sport ou d'une performance.
- Ce critère ne convient pas à l'évaluation de plans visant à démontrer l'apprentissage de compétences isolées. Par exemple, le critère D ne doit pas servir à évaluer la façon dont un élève prévoit de démontrer une compétence isolée, comme plaquer un joueur au rugby. Cependant, il peut servir à évaluer l'efficacité d'un plan visant à améliorer la défense en rugby en développant un éventail de compétences, de stratégies et de techniques. Dans cet exemple, l'élève peut élaborer un plan visant à améliorer de multiples aspects comme la force physique, la vitesse, la forme cardiovasculaire, la technique de tacle ou les formations afin d'améliorer de manière générale les performances en défense.